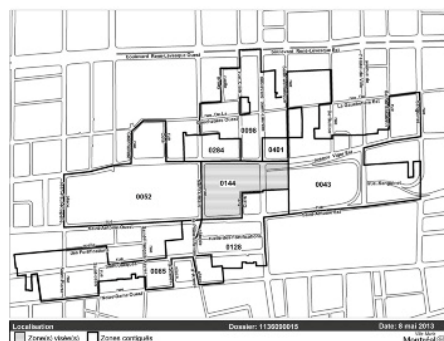


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance 7 mai 2013, a adopté les premiers projets de résolution dont la description suit :

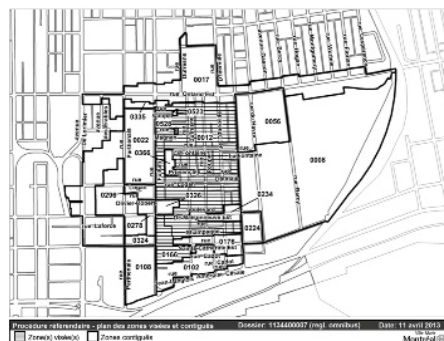
- a) Résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté à l'angle des rues de la Concorde et Burke, et ce, en dérogation notamment à l'article 55 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et l'article 11.1 du *Règlement sur les opérations cadastrales (O-1)* relatifs, entre autres, mode d'implantation jumelé et à la construction de plus d'un bâtiment principal – pp 263 (dossier 1136090015);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée



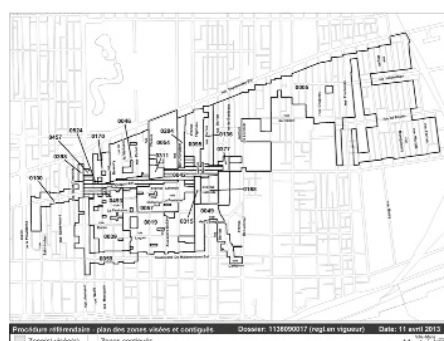
- b) Résolution autorisant l'usage « centre d'hébergement et de soins de longue durée » au 2^e étage du Pavillon Fullum situé au 1431, rue Fullum, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autre, à l'usage – pp 264 (dossier 1134400007).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée



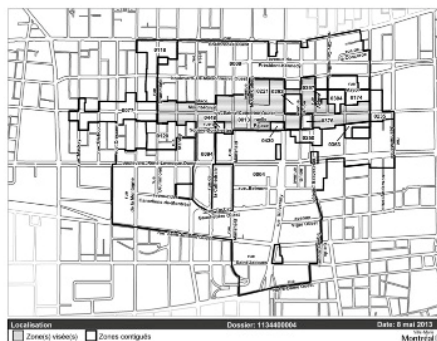
- c) Résolution autorisant l'agrandissement et la localisation de l'affichage du bâtiment commercial situé au 2010, avenue Papineau, et ce, en dérogation notamment aux articles 4 et 5 du *Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments sur le terrain situé au 2010, avenue Papineau, à l'angle nord-ouest de l'avenue Papineau et de la rue Ontario (97-070)* relatifs, entre autres, à l'implantation du bâtiment et à la localisation de l'affichage – pp 265 (dossier 1136090017).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée



- d) Résolution autorisant une enseigne située au 705, rue Sainte-Catherine Ouest, et ce, en dérogation notamment aux articles 494 et 508.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autre, à l'usage – pp 266 (dossier 1134400004).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée



- e) Résolution autorisant la construction d'un complexe à bureaux sur un site composé des lots numéros 1 340 640, 1 340 653, 1 340 656, 1 340 657 et 1 341 342 situés en bordure des rues De Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, ainsi que de démolir les bâtiments portant les numéros 1190, 1238 et 1250, rue Jeanne-Mance et ce, en dérogation notamment aux articles 10, 21.6, 43, 55, 58, 61, 70, 72, 179, 578, 579 et 597 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autre, à l'alignement de construction, à la hauteur minimale (de la cour intérieure), à la localisation de locaux commerciaux au niveau de la cour intérieure, à l'usage, au mode d'implantation, à la marge latérale et aux unités de chargement (Tour du Quartier des spectacles) – pp 267 (dossier 1126090040).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée



2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **mercredi 22 mai 2013**, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
4. Ces projets contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 11 mai 2013

M^{re} Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie